



Paul Furlan

Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme

Il faut une transparence totale entre les trois composantes de la vie locale : le politique, l'administration et les citoyens



Alain Depret
Secrétaire de rédaction

Cela faisait quelques mois que nous n'avions plus donné la parole à un membre du Gouvernement wallon dans nos pages. Qu'à cela ne tienne: la rubrique «La parole au Gouvernement» fait donc son grand retour avec le Ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, qui nous entretient ici des programmes stratégiques transversaux, mais aussi de la réforme de la tutelle, du droit de tirage, de la politique de la ville, de la transcommunalité... et du futur réservé à son salon des mandataires.

Monsieur le Ministre, votre opération-pilote consacrée aux programmes stratégiques transversaux vient de démarrer. Quelles sont vos attentes en la matière ?

J'ai envoyé, en fin janvier, un courrier à destination des communes afin de les inviter à participer à l'expérience-pilote PST. Ce début de la législature communale est essentiel. C'est à ce moment-clé du renouvellement du conseil communal qu'il est primordial pour les nouveaux collègues de définir l'impulsion qu'ils désirent donner à la commune, mais aussi la façon d'y parvenir. Pour renforcer l'encadrement à mettre en place, le Programme stratégique transversal communal va voir le jour dans un premier temps sous la forme d'une expérience-pilote réalisée dans un certain nombre de communes wallonnes volontaires.



Les objectifs sont notamment les suivants : définir les contours d'un véritable projet pour la commune et en dégager les actions prioritaires, professionnaliser la gestion communale en adoptant une démarche stratégique déclinée en axes stratégiques, objectifs opérationnels, puis actions et moyens d'action, impliquer les autorités communales dans une vision à moyen terme et fédérer les différents plans et programmes existants et ainsi leur donner une visibilité à travers le PST. Mais cela devrait également permettre aux communes de mettre en place une gestion transversale, décloisonnée, coordonnée, voire transcommunale des projets communaux, de planifier les ressources et de prioriser les actions de façon réaliste. Mais aussi, enfin, d'élaborer un document politique qui implique les agents communaux et les fédère autour d'un projet. Tout cela va dans l'idée d'une plus grande transparence de la gestion communale.

Comme cela se passera-t-il concrètement ?

Le PST doit permettre d'avoir une vue pluriannuelle de la gestion d'une commune. Pour le moment, le seul moyen de mesure que nous ayons à disposition est le budget. Or, on ne gère pas une entreprise simplement d'un point de vue annuel. Il faut, au contraire, se projeter dans l'avenir, tant pour les investissements que pour la gestion des ressources humaines. Voilà le premier objectif du PST. Le deuxième dessein du PST est de traduire les objectifs politiques en objectifs opérationnels en s'assurant qu'on a bien les moyens de ses ambitions. Et donc, un dialogue permanent doit s'installer entre le politique et l'administration pour ne pas en rester aux promesses et pour ne provoquer aucune frustration au sein du personnel. Donc, il faut une transparence totale entre les trois composantes de la vie locale : le politique, l'administration et les citoyens.

Concrètement, l'appel à candidatures invite les communes wallonnes à traduire leur déclaration de politique communale dans une démarche stratégique transversale pour la législature-pilote 2013-2018. Les communes sont encouragées à s'approprier le PST et à l'adapter à leur réalité locale. Il n'est donc pas question d'imposer aux responsables communaux de s'engager dans un processus prédéfini. L'appel a pour objectif de retenir un panel de communes-pilotes subventionnées qui s'impliqueront de façon soutenue dans le développement de la démarche. A côté de ce panel, qui devrait être constitué début avril 2013, les autres communes qui choisiront de tenter l'expérience bénéficieront aussi d'un accompagnement orchestré par l'administration régionale.

Sentez-vous les communes réceptives ?

Je les ai senties craintives, dans un premier temps. Mais des séances d'information, organisées par l'UVCW, qui ont eu lieu en décembre à l'attention des mandataires communaux, il ressort clairement que ce projet est mobilisateur et de nombreuses communes se sont déjà déclarées volontaires. Elles reconnaissent que le PST est un instrument souple, non contraignant et qu'il permet une amélioration de gestion. Mais il reste un outil... Et un outil est toujours le résultat de ce que l'on en fait. Le PST sera amené à faire ses maladies d'enfant, bien entendu, et nous l'adapterons. Car l'objectif final est bien d'en faire un outil décréto, unique pour toutes les communes de Wallonie, ayant pour ambition de fédérer tous les plans déjà existants dans les communes.

La philosophie générale est de simplifier la vie générale des pouvoirs locaux, tout en sauvegardant l'intérêt supérieur qui est l'intérêt des citoyens et celui de la Wallonie. Quant à la méthodologie¹, j'ai préféré prendre le temps de la réflexion plutôt que de foncer tête baissée en initiant des réformes sur lesquelles la DPR m'invitait à réfléchir. Pour ce faire, j'ai constitué des groupes de travail composés de personnel de l'administration, de l'UVCW et des mandataires. Il me semblait important de prendre le pouls de tous et de procéder aux arbitrages nécessaires afin que le projet soit plus facilement défendable auprès du gouvernement.

Enfin, je pense que le passage par des expériences-pilotes était nécessaire. En effet, il est très difficile de changer un décret après coup, alors que l'expérience-pilote peut révéler des erreurs de texte ou d'application et s'adapter aux circonstances.

Autre dossier important pour les pouvoirs locaux : la réforme de la tutelle. Comment allez-vous mettre en place celle-ci ?

En 2007, nous avons connu un certain nombre d'affaires qui ont entraîné une perte de confiance envers les pouvoirs locaux et un renforcement de la centralisation de la tutelle.

Avant 2007, nous étions dans une situation où l'autonomie communale s'exprimait à plein, mais qui laissait trop de place aux dérapages. L'heure est donc venue de rétablir le balancier.

¹ Sur la méthodologie voir M. Boverie, B. Somers, J. Thomas "PST, guide pratique pour définir ses objectifs et indicateurs", voir p. 47 du présent MC.



Nous avons tiré les enseignements de la réforme de cette tutelle avec l'Administration, avec l'UVCW et un certain nombre de pouvoirs locaux, et nous avons pointé ce qui était améliorable. Dans sa volonté de faire de la Wallonie un modèle de gouvernance, le Gouvernement wallon a proposé de rechercher à optimiser les fonctions de tutelle et de conseil aux pouvoirs locaux afin d'améliorer l'efficacité et d'alléger la charge administrative. Les constats posés dans les différents rapports font état de charges administratives importantes pour l'Administration régionale et pour les pouvoirs locaux. Les coûts pour les pouvoirs locaux dans le cadre de l'exercice de la tutelle s'élèveraient à plus ou moins 2.000.000 d'euros dont 1.674.000 d'euros pour les communes.

Le Gouvernement wallon a donc adopté, le 15 novembre, deux projets de décret visant à l'allègement des charges administratives et à l'optimisation des règles de tutelle. Ces textes ont été soumis et adoptés en séance du 15 janvier 2013 de la Commission des affaires intérieures et adoptés définitivement en séance plénière du Parlement wallon le mercredi 30 janvier. Parmi les mesures phares, il y a notamment le réaménagement des compétences provinciales en matière de tutelle avec la suppression du niveau de contrôle provincial sur les actes communaux soumis à l'approbation de l'autorité de tutelle des collèges provinciaux. La compétence provinciale est transférée au Gouvernement. Dans le cadre de la tutelle sur les subventions, les règles organiques d'octroi et de contrôle de l'utilisation des subventions par les pouvoirs locaux seront revues en plaçant le contrôle au niveau le plus approprié.

Quoi d'autre ?

En matière de tutelle sur les marchés publics, la suppression de la tutelle sur le choix du mode de passation va de pair avec un travail de réaffirmation du rôle de conseil de l'Administration et le développement en cours d'un guichet unique pour les marchés publics soumis à la tutelle de la Direction générale des Pouvoirs locaux et qui font l'objet d'une demande de subventions auprès de la Direction générale route et bâtiments.

En outre, le gouvernement a adopté quelques orientations visant à renforcer les droits de l' élu: l'obligation pour le secrétaire communal et le receveur, ou un fonctionnaire désigné par eux, de donner aux conseillers communaux les explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Et ce, pendant au moins deux périodes par semaine, dont une en dehors des heures normales d'ouvertures des bureaux, afin de permettre aux conseillers de concilier leur mandat et leur activité professionnelle. Mais aussi l'obligation que tous les ordres du jour des conseils communaux et provinciaux soient accompagnés d'une note de synthèse explicative et la mise à disposition de chaque élu d'une adresse électronique.

Le nouveau décret tutelle devra vivre mais il va de l'avant, dans le respect des directives européennes, notamment en matière de marchés. Cette réforme accorde une plus grande confiance aux pouvoirs locaux, mais la confiance n'exclut pas les contrôles.



En tant que Ministre des Pouvoirs locaux, comment voyez-vous l'avenir des provinces ? Quel rôle joueront-elles à l'avenir dans le paysage local ?

La réforme des provinces wallonnes est inscrite expressément dans la DPR pour la législature 2009-2014. Elle constitue d'ailleurs un des grands chantiers de cette législature. En tant que Ministre des Pouvoirs locaux, je souhaite concrétiser l'accord de Gouvernement avec détermination mais les provinces ne doivent pas être supprimées. Il s'agit d'un niveau de pouvoir qui doit sensiblement évoluer. Pour certains, la suppression des provinces est un slogan. Supprimer un niveau de pouvoir, c'est bien, c'est simple et tranché ! Mais c'est oublier un peu vite les missions que les provinces remplissent aujourd'hui dans des domaines aussi variés que le social, la santé, la culture, l'enseignement, le tourisme ou le sport.

La province, ce sont aussi des dépenses budgétées en 2011 à 1,8 milliards d'euros, mais également plus de 20.000 agents dont près de la moitié sont affectés au secteur de l'enseignement. Ces agents disposent d'un contact privilégié avec les acteurs locaux et développent une offre de service qui correspond aux besoins de proximité. Une réforme s'impose en toute logique. Il y va de l'intérêt général et je m'y attèle depuis le début de la législature. Je suis d'ailleurs un des premiers à aller si loin dans la réforme, un des premiers à secouer l'institution en lui demandant de se remettre en question.

La réforme des provinces s'effectue actuellement en trois temps. D'abord, la réforme des institutions en tant qu'outils politiques. On arrive au bout de la démarche: la diminution d'un tiers des élus, l'arrêté qui porte la réforme du code de déontologie et de fonctionnement des organes de gestion de la province est passé en troisième lecture.

Il y a ensuite la réforme sur le fonctionnement de la gestion des matières, qui avance pas à pas et est assez difficile. Mais je



plaide pour que l'on sorte de ce sacro-saint principe qui veut que la province définisse elle-même ce qui est d'intérêt provincial. Je pense qu'il faut aller vers la contractualisation des missions de la province. La province doit rester un relais intéressant, s'il est efficace, entre la région et la supracommunauté pour certaines matières, et entre la supracommunauté et les communes pour d'autres matières.

Vous associez donc cette réflexion à celle sur la supracommunauté ?

Pour moi, l'essentiel est de moderniser l'institution, de l'adapter à notre temps. Il va donc falloir revoir certaines règles de composition et de fonctionnement. Cette institution a encore toute son importance mais la province doit être modernisée, pour un meilleur service aux citoyens, sans un impact négatif sur le personnel actuellement en place. Les compétences doivent être exercées au niveau de pouvoir le plus utile et le plus efficace pour les citoyens.

L'avenir des provinces passe donc par une participation à l'organisation de la supracommunauté et le renforcement des actions en soutien des communes, notamment des petites communes pour lesquelles une mutualisation de certains outils représenterait une économie d'échelle importante. L'organisation de la supracommunauté constitue un enjeu déterminant pour les villes et communes pour la prochaine législature locale 2012-2018.

Singulièrement, en contexte de crise, l'efficacité des missions locales passe par la concentration des moyens sur certaines priorités. Il s'agit de concentrer des moyens financiers mais aussi des moyens humains, par définition limités, pour essayer de répondre à des besoins illimités. Il est dès lors nécessaire de mettre en place une politique qui dépasse les limites communales avec une stratégie de financement basée sur la solidarité territoriale.

Le défi est donc de mettre en place une coopération entre les entités locales communales, de dépasser les limites administratives pour agir à l'échelle de bassins de vie, à l'échelle supracommunale, d'envisager un territoire pertinent sur base de projets, d'encourager la solidarité, de renforcer la cohésion territoriale. Modernisées, et dans un rôle à repenser, les provinces pourraient ainsi, selon moi, coordonner l'action et financer des bassins de vie ou communautés de communes en réorientant une partie de leur budget vers la supracommunauté. Pour ce faire, il faut absolument que les mentalités changent.

Quelle est votre position sur le droit de tirage élargi ?

Le droit de tirage a fait l'objet d'une expérience-pilote qui a donné entière satisfaction. Si l'on permet aux communes de s'inscrire dans un PST, il faut qu'on leur donne un certain nombre de moyens et qu'elles les stabilisent. Il faut donc sup-

primer la quête aux subsides, qui demande un travail administratif fou, tant au niveau de la Région que des communes. Avec une vision d'ensemble et un contrôle des moyens a priori, et non plus a posteriori, on va pouvoir augmenter la vitesse d'exécution des travaux. Je parle ici en ce qui concerne mes compétences. Quant aux autres départements, il faut qu'ils arrivent à suivre le même modèle, selon moi. Mais il faut conserver la possibilité à la région d'impulser aussi des projets. Tout cela reste à l'état de réflexion mais la mécanique est enclenchée.

Quels sont les grands axes de votre politique de la ville ? Doit-on y voir le prolongement de la PGV fédérale ? La rénovation urbaine en est-elle une pièce maîtresse ?

Qu'il s'agisse de Charleroi, de Liège, de La Louvière, de Mons ou de Tournai, la ville wallonne est confrontée à un ensemble de défis. L'enjeu est important. Au-delà de l'avenir de ces centres, des habitants qui y vivent et y travaillent, de l'environnement physique qui les définissent, c'est de l'avenir de la Wallonie qu'il s'agit. J'ai été désigné afin d'exercer le premier mandat de ministre chargé de la Ville en Wallonie, matière vivante décrite dans la DPR.

Dès ma prise de fonction, j'ai insisté sur le fait qu'une politique axée sur le fait urbain existe bel et bien en Wallonie aujourd'hui. Mais cette politique est jusqu'à ce jour restée disparate car elle implique un ensemble de compétences et de moyens budgétaires éclatés entre les différents ministres du Gouvernement. La rénovation et la revitalisation urbaine sont en effet des pièces importantes de ce puzzle, mais aussi, par exemple, les plans de cohésion sociale.

Le sens de mon action durant cette législature est double. D'une part, il s'agit de positionner la politique de la Ville comme une politique transversale incontournable pour l'avenir de la Wallonie. C'était notamment le sens du colloque « Bassin de vie, bassin de ville » organisé à Charleroi en octobre 2011 à mon initiative. D'autre part, il s'agit de proposer, pour cette politique, un ensemble d'options relatives aux compétences de la gouvernance locale. Cet exercice en appelle d'autres, en matière d'économie, d'action sociale, d'aménagement du territoire, ... Mon action vise donc à mettre les mentalités sur la voie du décloisonnement et de tracer un véritable cahier des charges pour une évolution de la gouvernance locale qui s'inscrit dans une politique de la Ville en Wallonie.

Dans cet objectif de décloisonnement, de transversalité de l'action en vue de relever les défis qui nous attendent, il me semble essentiel de penser nos politiques sur un territoire cohérent et pertinent qui dépasse les limites administratives trop étroites et figées. Le rôle des villes est central pour l'économie, mais je suis aussi convaincu qu'une politique se doit d'être solidaire. Il faut tenir compte des communes voisines avec lesquelles vit la



Ville-Centre. Aussi, le maillage de proximité qui s'inscrit dans le quotidien des acteurs gagnerait à être davantage coordonné, pour une meilleure cohérence et une utilisation plus efficace et efficiente des moyens disponibles.

Avec la politique de la ville, vous avez d'ailleurs toujours associé, depuis le début, le concept de bassin de vie...

Les villes sont le moteur du développement économique dans le monde entier. Aucune de nos villes ne répond cependant à une définition internationale. Il faut donc adapter la politique de la ville à l'échelle des villes de la région. Les villes offrent aussi un certain nombre de services qui dépassent les frontières administratives mais elles concentrent également la pauvreté. A partir de ces éléments, il faut que la politique de la ville soit intégrée dans la politique des communautés de communes et des bassins de vie. Il faut donc trouver un modèle de gestion souple qui permette à la ville de faire l'inventaire de ses besoins et de réaliser un projet commun.

Je vois trois sources de financement : d'abord la Région ou le Fédéral, ensuite, un financement qui pourrait venir de la province ou de l'entité chargée de coordonner le bassin de vie. A cela, faut-il ajouter un financement horizontal, un financement des communes entre elles ? On essaie en tout cas de dessiner les contours de ce projet ambitieux à long terme. Il faut savoir qu'il est sur la table mais qu'il est amendable. Il est donc souhaitable que le parlement et le gouvernement s'en emparent car c'est un vrai projet à vingt ans. Et beaucoup de barrières restent à franchir, notamment au niveau des communes.

En effet, quelques communes craignent la régionalisation de la PGV...

La PGV fédérale était sans doute une bonne politique mais qui contenait beaucoup d'inconnues, notamment au niveau de son financement. Quant à la régionalisation, les grandes villes ont tout intérêt à avoir une politique de communauté de communes car elles financent

un certain nombre de besoins avec des ressources propres. Il ne faut pas mettre sur pied un projet qui favorise les villes au détriment des régions rurales, mais il faut que les villes et les régions rurales portent un projet commun car c'est dans l'interaction que l'on va trouver l'efficacité. La guerre des bassins, les confrontations entre régions urbaines et régions rurales doivent appartenir au passé.

Les villes doivent en effet être des pôles autour desquels un projet de territoire supracommunal devrait permettre de mener des politiques transversales, décloisonnées, efficaces, avec pour finalité de construire une Wallonie plus compétitive et qui réponde aux besoins des citoyens. Ce bassin, ancré dans le territoire mais également traduction d'une volonté politique partagée de l'ensemble des acteurs, serait le lieu idéal pour penser une politique durable de la ville en matière de logement, de transports en commun, de valorisation du patrimoine, de lutte contre l'insécurité, d'offre culturelle et sportive.

Ma préférence va à une structure composée d'élus au second degré qui rassemblerait un ensemble d'élus locaux. C'est en effet, à mon sens, au niveau des villes et communes que le débat doit se porter, et c'est à elles qu'il revient de définir les matières qui devraient être

coordonnées. Pour chaque bassin de vie, on rédigerait un programme stratégique de bassin, déclinaison amplifiée des PST. Il identifierait, au départ d'une analyse du territoire, vision stratégique, objectifs, projets et rôle de chacun et ciblerait les moyens financiers et humains nécessaires. Quant à la coordination de l'action entre bassins de vie, la province, ou plus exactement son évolution en communauté de territoires, pourrait s'en charger.

La Wallonie, enfin, coordonnerait les travaux provinciaux pour vérifier la cohérence par rapport à l'intérêt général, organiserait la tutelle et soutiendrait financièrement les initiatives pertinentes. En ce qui me concerne, la politique de la ville est intimement liée aux efforts de redéploiement de la Région wallonne et ne peut se concevoir sans une réflexion et des réformes aux plans des pouvoirs locaux : législature communale pilote pour les programmes stratégiques transversaux, réforme des grades légaux, droit de tirage,

Où en est-on à ce propos ?

En la matière, la Région wallonne entame sa réflexion, aidée en cela par les perspectives qu'offre la VI^e réforme de l'État qui transférera bientôt aux entités fédérées la politique des grandes villes



qu'il s'agira de mieux insérer dans un projet global. La réussite de cette vaste entreprise, chantier énorme mais crucial pour l'avenir de notre région, doit s'appuyer sur les démarches ayant déjà prouvé leur efficacité. Aussi, je pense qu'il convient d'appliquer la méthode du Plan Marshall à la politique de la ville : des objectifs limités en nombre, clairement définis et financés. Il s'agira de concentrer les moyens humains et financiers sur les domaines essentiels.

Dans un second temps, je ne doute pas que le Plan Marshall soit ajusté afin de prendre en compte les bassins de vie et les réformes du paysage supracommunal et institutionnelles appropriées. Le Plan Horizon 2022, actuellement en débat dans nos instances, sera à ce titre un document important. Il réserve d'ailleurs, ce dont je me réjouis, une attention particulière au développement territorial.

Avez-vous d'autres priorités pour cette nouvelle mandature communale ?

D'abord, le problème des impétrants, dont on ne s'occupe que quand il y a des catastrophes.

Nous travaillons maintenant à la mise en place d'une cartographie numérique et j'espère pouvoir clôturer ce dossier pour la fin de la législature. Cela me paraît essentiel.

Par ailleurs, il y a aussi la réforme des cultes. Le dossier avance bien et je pense pouvoir déposer une note d'orientation au gouvernement pour avril. Il faut savoir que nous travaillons, avec l'ensemble des cultes, afin de remettre une note consensuelle. Je pense d'ailleurs passer par l'expérience-pilote non contraignante. En effet, celle-ci peut nous procurer les outils nécessaires à une bonne réforme. Si la réforme n'a pas abouti depuis le décret de 1809, c'est qu'il y a des blocages. Or, tous mes prédécesseurs se sont attelés à cette réforme sans y parvenir !

Enfin, le dossier du guichet unique à l'attention des pouvoirs locaux me tient aussi très à cœur.

Le guichet unique existe déjà pour les citoyens et pour les entreprises, et je voudrais le mettre en place pour les communes afin de leur simplifier la vie administrative. Nous menons pour l'instant une expérience-pilote, avec la DGO5 et la DGO1, que nous devrions finaliser pour juin.

Quelle est la réalisation dont vous êtes le plus fier depuis que vous êtes devenu Ministre ?

Pas une en particulier. Je suis en fait surtout fier de la méthode utilisée à chaque fois. Nous sommes en effet partis de la déclaration de politique régionale et, au lieu de l'aborder point par point, nous avons réuni un groupe de travail de personnes pour l'aborder globalement.

Cette méthode a réussi puisque nous serons arrivés presque au bout des projets de la DPR à la fin de la législature. Il s'agissait notamment de problèmes très délicats, comme la diminution du nombre des élus, par exemple. L'important était de discuter avec les gens, dans le respect des institutions, tout en prenant en considération les revendications des uns et des autres, et tout en sachant qu'il fallait avancer en trouvant des compro-

mis. Nous avons procédé dans chaque dossier de la même manière, ce qui me fait dire que l'originalité de la méthode est pour quelque chose dans ces succès.

Un petit mot sur le salon des mandataires version 2013 ? Comment ce salon évoluera-t-il à l'avenir ?

Comme c'est le cas chaque année depuis maintenant huit ans, l'objectif est de réunir dans un même lieu les mandataires et fonctionnaires des communes, provinces, CPAS et intercommunales, et les entreprises actives dans le secteur public. Il permet ainsi aux mandataires de réaliser des investissements judicieux pour leurs entités respectives. Il s'agit également d'une vitrine exceptionnelle pour les entreprises wallonnes qui souhaitent faire découvrir leurs produits et leur savoir-faire aux décideurs publics. Le salon offre également la possibilité aux visiteurs et participants de s'informer via des ateliers et des conférences sur de nombreux thèmes liés aux enjeux actuels.

L'avenir de ce salon n'est pas encore défini. Vu l'énorme succès qu'il connaît, je souhaite bien entendu le maintenir le plus longtemps possible. La convention triennale avec le WEX se termine cette année, nous verrons donc comment se profilera l'édition 2014 du salon. C'est en tout cas aujourd'hui une grande réussite et un rendez-vous incontournable pour les politiques locales, tant pour les élus que pour les administrations et les entreprises. Mais ce n'est pas encore le cas pour les citoyens: nous sommes encore dans un salon de type professionnel. Et c'est justement une question qui peut se poser pour l'avenir. Comment appâter le citoyen pour qu'il se rende compte que le salon constitue la vie politique locale, et donc son quotidien ?

Un autre challenge serait de faire de ce salon un événement national, sachant que ni la Flandre ni Bruxelles ne possède un même type d'événement. Ce serait l'occasion de casser un certain nombre de tabous et d'apprendre à mieux se connaître, à s'apprécier, et l'occasion de créer des ponts entre les communautés plutôt que d'ériger des murs.

Pour conclure, quel est le message que vous souhaiteriez adresser à nos lecteurs ?

Aujourd'hui plus que jamais, la commune est un centre de services aux citoyens. Elle tend ainsi à devenir une entreprise publique de services. Les autres niveaux de pouvoirs doivent comprendre cela et donner les moyens suffisants et nécessaires pour que les communes opèrent ce changement dans de bonnes conditions. Les différents pouvoirs sont souvent réticents à accorder les moyens nécessaires à la politique qu'ils imposent aux communes. C'est pourquoi il faut stabiliser ces moyens et faire en sorte que les communes soient garantes d'une bonne utilisation du denier public et d'une bonne gestion pour accroître l'efficacité des services rendus. ■